Téléphonie Mobile
Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :			
Opérateur	Bouygues	**Arrdt**	17ème
Nom de site	2 RUE VILLARET DE JOYEUSE	**Numéro**	T53425
Adresse du site	2, rue Villaret de Joyeuse	**Hauteur**	R+7 (28m)
Bailleur de l'immeuble	Privé - COVEA IMMOBILIER	**Destination**	Terrasse
Type d'installation	Nouveau site 2G/3G/4G/5G (3500Mhz) et partage de la fréquence 2100 MHz 4G/5G.		
Complément d'info	5 antennes sur 3 azimuts ;		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

Calendrier de suivi du dossier	
Date de validation de la version précédente du dossier	**/**
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	**19/07/2021**
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	**19/09/2021**

Objet de la demande			
Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage d'installer son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500Mhz) et partage 2100 MHZ (4G/5G).		
Détail du projet	Ajout de 5 antennes sur un nouveau site en 2G/3G/4G/5G (fréquences, 700Mhz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz et 3500Mhz), 4G/5G (2100 MHz) orientées vers les azimuts 0°, 90°et 200°.		
Distance des ouvrants	3 à 10m en dessous de l'antenne (Fenêtres)	**Vis-à-vis (25m)**	R+7
Estimation	**2G/3G/4G/5G (2100) : 0°< 5V/m - 90°<3V/m - 200° < 5V/m** **5G (3500) : 90°<3V/m - 200°< 4V/m**		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	/ (0°) / 28.90 (90°) et 27.50m (200°)		

Incidence visuelle	
Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 0°, 90°et 200° (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 2 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antennaire	Ajout de 5 nouvelles antennes
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue

Date :	**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**	
Avis Mairie d'arrondissement :		**Favorable** ❒ **Défavorable** ❒ **Ne se prononce pas** ❒
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

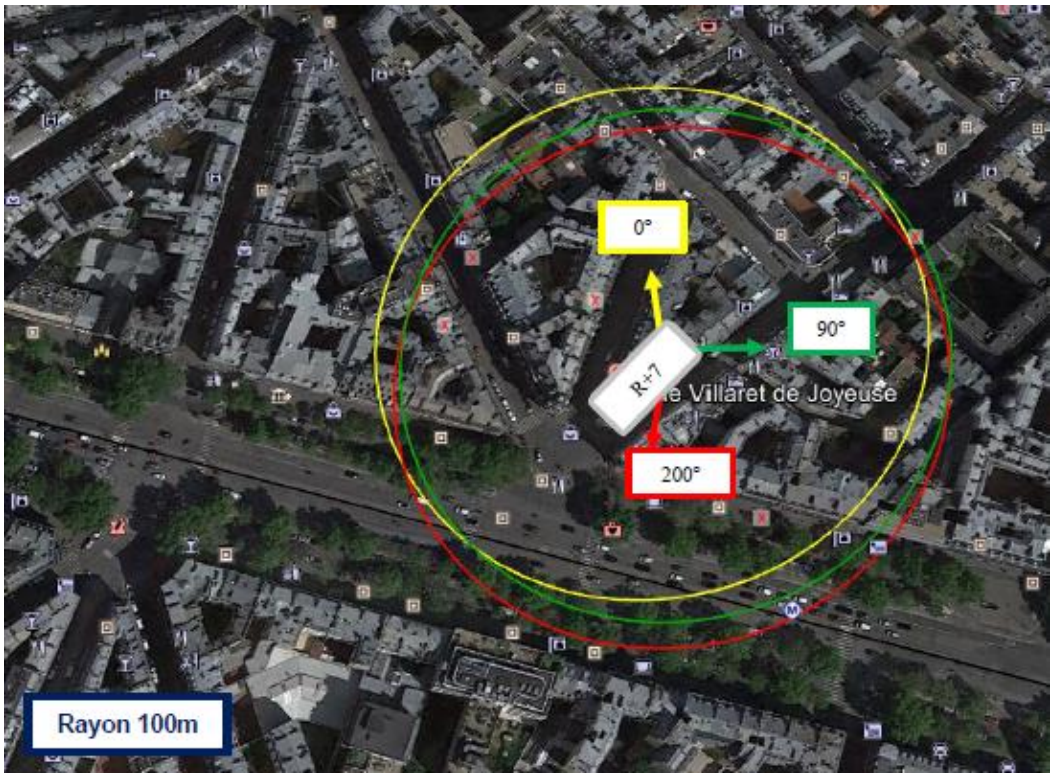

AUCUN ETABLISSEMENTS PARTICULIERS DANS UN RAYON DE 100M

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de25m autour des antennes

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G(2100 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 2 RUE VILLARET DE JOYEUSE 75017 PARIS-17E-ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 0°	Azimut 90°	Azimut 200°
Niveau Maximal	entre 4 et 5 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	25.5 m	25.5 m	22.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m .

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

a. *Azimut 0°*

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .

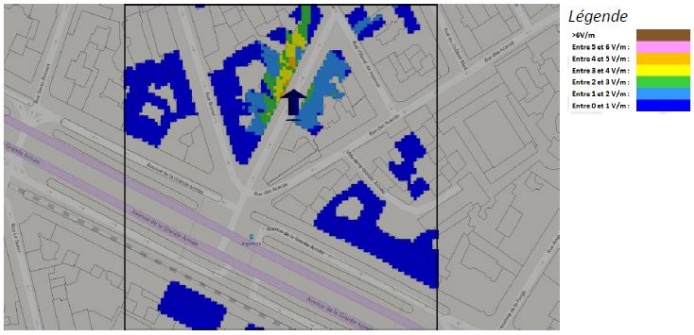

b. *Azimut 90°*

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .

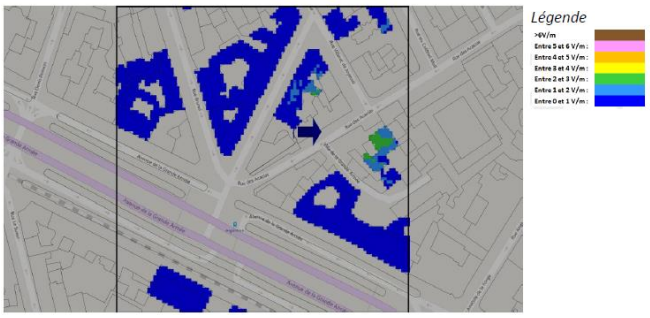

c. *Azimut 200°*

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 200°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .

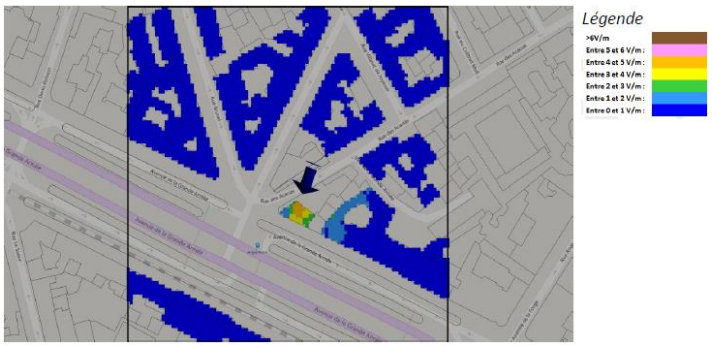

Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 2 RUE VILLARET DE JOYEUSE 75017 PARIS-17E-ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 90°	*Azimut 200°*
Niveau Maximal	*entre 2 et 3 V/m*	*entre 3 et 4 V/m*
Hauteur	*22.5 m*	*22.5 m*

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m .

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

a. Azimut 90°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5m.

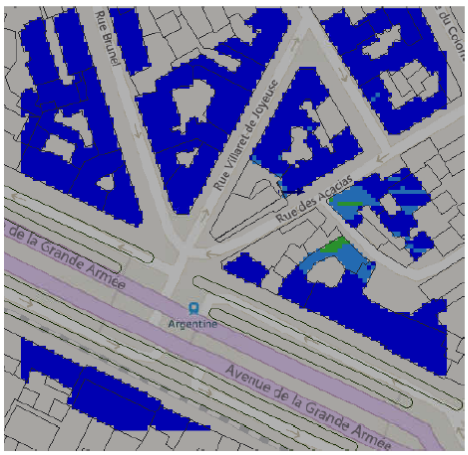

b. Azimut 200°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 200°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 22.5m.

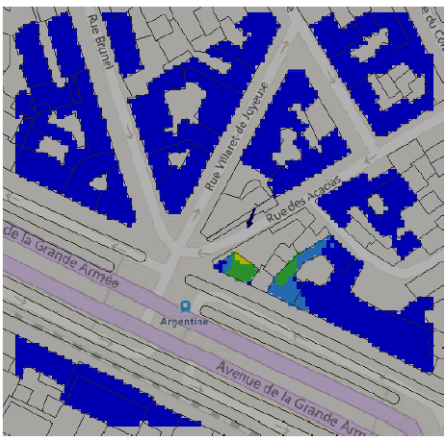

Légende

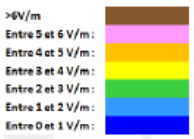

Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :

Etat de l'existant :

AVEC CHANGEMENT VISUEL

Vue des Azimuts

Azimut 0°

Azimut 90°

Azimut 200°